



OUTILS JURIDIQUES

ELUS ?

POUR LA

PROTECTION

LE RECOURS ADMINISTRATIF PRÉALABLE

CITOYENS ?

DE

L'ENVIRONNEMENT

LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT ?

LES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES ?

ASSOCIATIONS ?

DANS LES DOCUMENTS

D'URBANISME

COMMENT CONTESTER UNE DUP ?

LES POUVOIRS DU MAIRE ?

ET DE PLANIFICATION.

CONSTRUCTIBILITE LIMITEE ?

ZPPAUP : Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager

Edition 2015

FASCICULE de PRESENTATION et d'UTILISATION

L'objectif de ce document est de fournir des informations pratiques directement utilisables dans les documents d'urbanisme.

Mais, également :

De **sensibiliser aux enjeux environnementaux** comme à l'intérêt et à la nécessité de **les intégrer dans les documents d'urbanisme et de planification.**

De favoriser la **prise en compte de l'environnement** en fournissant des **éléments d'explication**, des **méthodes** et des **outils** afin de guider les différents acteurs dans leurs réflexions et leurs choix.

D'aider à la protection de zones à enjeux menacées par des projets à risques pour l'environnement, la santé et le bien-être.

Ce document se présente comme un instrument pratique, une véritable « boîte à outils » destinée au plus grand nombre :

En premier lieu, **aux élus locaux** : maires, adjoints à l'urbanisme, au cadre de vie... aux Présidents et membres des établissements publics de coopération intercommunale mais aussi aux **techniciens des collectivités.**

Il s'adresse également **aux structures partenaires ou prestataires des maîtres d'ouvrages qui participent à l'élaboration et au suivi des documents d'urbanisme** : le Conseil régional, les conseils départementaux, les bureaux d'études, les agences d'urbanisme, les syndicats mixtes, etc.

Enfin, tout autre acteur peut y avoir recours, qu'il soit **institutionnel, associatif** ou simple **résident de notre région**, pouvant ou souhaitant être impliqué dans l'élaboration des documents d'urbanisme, leur planification, leur suivi, leur lecture et leur compréhension.

Son contenu :

Ce guide comprend quatre parties et des annexes :

Première partie : La portée juridique des documents d'urbanisme et de planification :

Dans cette partie, la **portée juridique des différents documents d'urbanisme et de planification** ainsi que **leur articulation** vont être explicités. En effet, il n'est pas rare que deux règles juridiques soient en contradiction. Dans ce cas, on verra comment ce conflit pourra être réglé : soit par le rapport de hiérarchie des normes, soit par celui de compatibilité ou encore par le rapport de prise en compte.

On y trouve :

Les contraintes nationales :

- La règle de la constructibilité limitée
- Le règlement national d'urbanisme
- Les Directives Territoriales d'Aménagement et Développement Durable

Les contraintes locales :

- Le Schéma directeur d'aménagement et gestion des eaux
- Le schéma d'aménagement et gestion des eaux
- Le Schéma de Cohérence Territoriale
- Le Plan Local d'Urbanisme
- Le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles.

Deuxième partie : Les documents d'urbanisme pertinents pour préserver l'environnement

Cette partie identifie **les normes juridiques protectrices de l'environnement, la façon dont elles s'appliquent aux atteintes potentielles et la manière dont elles peuvent s'intégrer aux documents d'urbanisme et de planification.**

On y trouve :

- **Un tableau des normes protectrices de l'environnement** distinguées en fonction de leur origine et du territoire sur lequel elles s'appliquent ;
- Une **liste des risques** pouvant toucher le territoire local et la façon dont ces aléas peuvent être pris en compte par les textes législatifs, les documents d'urbanisme et de planification ;
- Un **classement par document d'urbanisme pertinent à l'échelle locale**. A ce titre, le SCOT et le PLU sont les documents d'urbanisme de référence ;
- Un **classement par outil au titre du Code de l'environnement, du Code de l'urbanisme et du Code rural** ;
- Les **exemples de dispositions « types » à intégrer dans les documents d'urbanisme** permettant de mieux comprendre l'applicabilité pratique des enjeux écologiques.

Troisième partie : Les recours utiles pour contester la délivrance d'un titre ou d'une autorisation de travaux miniers

Cette partie fait **l'inventaire des textes législatifs nationaux qui encadrent ou s'opposent aux risques identifiés et associés à l'extraction des gaz de schiste**. L'objectif est d'avoir une base légale régissant cette activité et qui puisse servir de fondement juridique dans l'hypothèse d'un recours devant le juge administratif. Cette partie fait **l'inventaire des textes législatifs nationaux qui encadrent ou s'opposent aux risques identifiés et associés à l'extraction des gaz de schiste**. L'objectif est d'avoir une base légale régissant cette activité et qui puisse servir de fondement juridique dans l'hypothèse d'un recours devant le juge administratif.

On y trouve :

Le cadre juridique de base

- Les textes normatifs ayant pour objet (direct/indirect) les gaz de schiste
- La catégorie des gaz de schiste dans le code minier
- Les dispositions pertinentes du Code minier en matière d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures

Les recours administratifs et contentieux susceptibles d'être exercés

- Le recours administratif préalable
- Le recours pour excès de pouvoir
- Le recours de plein contentieux
- Les Référés

Les pouvoirs du maire susceptibles d'être utilisés en matière de protection de l'environnement

- Les pouvoirs du maire en matière d'urbanisme
- Les pouvoirs de police administrative générale
- Les arrêtés municipaux : une réponse urgente face à une situation critique

Quatrième partie : Cas pratiques et éléments de réponse

Ici, il est expliqué **comment**, face à des atteintes graves à l'environnement, **les personnes concernées peuvent agir**. Par la démonstration de cas concrets, elles pourront trouver dans cette partie la marche à suivre pour mettre en œuvre les outils juridiques présentés tout au long de ce guide.

Ainsi, sont apportés des éléments de réponses à différentes questions :

- Comment **traduire juridiquement le risque inondation** afin de **faire annuler le certificat d'urbanisme** par le juge administratif ?

- Comment **contester une déclaration d'utilité publique** portant atteinte à l'environnement ?

- Comment **contester un arrêté préfectoral donnant acte à une société de sa déclaration de travaux miniers** ?

- La **construction des panneaux photovoltaïques** est-elle **possible en zone naturelle et/ou en zone agricole** ?

-

Annexes :

- Tableau récapitulatif des **modifications de l'article L.132-1-5 du code de l'urbanisme : La loi ALUR.**
- Modèle de **courrier** pour demander à l'administration compétente le **retrait d'un titre minier.**
- Modèle d'**arrêté municipal** relatif à la **règlementation de la circulation et limitation de tonnage** sur les chemins communaux et ruraux.
- Modèle d'**arrêté municipal** fixant les mesures de **restriction des usages de l'eau.**

Comment se repérer.

Afin de faciliter son usage et de pouvoir retrouver rapidement les outils juridiques nécessaires en fonction d'un enjeu local déterminé, ce recueil dispose d'un **index thématique** (p.121-124), d'un **sommaire détaillé** (p.6-9), d'un **glossaire** (p.117-119) et de **tableaux synoptiques** (pp. 21-28 ; pp. 31-32 ; p. 55 ; p. 57-59 ; p. 110).

Il existe plusieurs manières de trouver des réponses à ces questions :

- 1/ Se repérer par le **classement en fonction des risques identifiés** : p. 23
- 2/ Effectuer une **recherche au titre du Code de l'environnement, du Code de l'urbanisme ou du code rural** : pp. 39-44
- 3/ Consulter la **liste des mots-clefs** avec renvoi à la page : index thématique pp. 121-124.

L'ASPn PACA remercie vivement :

La Région PACA et les communes de : Brue-Auriac, Le Cannet-des-Maures, Comps sur Artuby, Cotignac, Draguignan, Flayosc, St Maximin, Néoules, Plan de la Tour, Pontevès, Ramatuelle et Salernes, pour le financement de ce projet et l'AMF 83 pour sa diffusion.



Retrouvez toutes les actualités juridiques et mises à jour sur notre blog: <https://actualiteaspn.wordpress.com>

Contactez nous : aspn.paca@gmail.com Tel.: 06 33 44 10 02

ASSOCIATION de SAUVEGARDE du PATRIMOINE NATUREL de la REGION PROVENCE ALPES CÔTE d'AZUR 34, Impasse des restanques. 83143 LE VAL - N° SIRET 792 329 716 000 15